

Montréal, le 12 août 2026

Aux membres du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Objet : Concours 2026 – Prix Innovation clinique du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Chers collègues et chefs de départements cliniques hospitaliers,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les propositions pour le prix Innovation clinique du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire¹, à la Faculté de médecine de l'UdeM, sont acceptées à partir de maintenant, pour le 3e concours annuel de ce nouveau prix dans le domaine de l'innovation clinique.

L'excellence clinique, l'innovation et l'amélioration des soins aux patients sont des valeurs prioritaires à la Faculté de médecine et dans nos centres hospitaliers. Ce nouveau prix départemental vise à souligner et à faire la promotion des initiatives d'innovation clinique dans notre Département, ainsi que de leur impact.

DOCUMENTS A FOURNIR. Le dossier de chacun des candidats doit inclure 1) une lettre de présentation², 2) lettre d'appui du chef hospitalier, le 3) le CV du candidat, 4) la ventilation du budget (optionnel, voir ci-dessous), et tout autre document utile à l'appui du projet et de son impact. Les éléments à mentionner dans la lettre de présentation, dont la description du projet d'innovation clinique lui-même et son impact, sont détaillés ci-dessous (page 2). Voir ci-dessous la page résumant les documents à fournir et critères de sélection.

A noter, le **projet** ou l'**initiative** en innovation clinique à souligner peut avoir eu lieu (ou avoir été implanté) à l'intérieur des 5 dernières années, afin de permettre d'avoir des données cumulées le cas échéant, qui en démontrent l'impact. Les resoumissions de propositions précédentes sont permises, avec mise à jour.

Le dossier complet du candidat (lettre de présentation, lettre d'appui du chef hospitalier et CV du candidat), doit être transmis par courriel au Département, à l'attention de Mme Fenomalala Rasabotsy (secretariat-romn@radiol.umontreal.ca), **au plus tard le 5 octobre 2026**.

ALLOCATION D'UN BUDGET. Un montant total allant jusqu'à 15 000 \$ sera disponible pour le présent concours, afin d'encourager la poursuite de l'implantation de l'initiative décrite, ou d'en analyser les résultats (assistants de recherche, matériel, analyses statistiques, etc). Dans cette optique, un court texte (1 page et moins) optionnel est demandé³, décrivant les coûts engagés jusqu'ici dans le projet, ainsi que les coûts à venir.

RECIPIENDAIRES. Selon le nombre et la teneur des dossiers en nomination, il pourrait y avoir plus d'un récipiendaire. En plus du (ou des) récipiendaire(s) sélectionné(s), les candidatures en nomination seront également annoncées.

Un comité de sélection sera formé.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi pour plus de précisions.

Cordialement,

Carl CHARTRAND-LEFEBVRE MD MSc FRCPC

Professeur titulaire et directeur

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire, Faculté de médecine, UdeM

¹ Le Département, dans ce qui suit.

² Il peut s'agir d'une lettre de motivation de la part du candidat. La soumission peut aussi être faite par un proposeur (autre que le candidat), qui décrira les raisons de la proposition dans cette lettre.

³ Si aucun budget n'est demandé par le candidat, le texte de ventilation des coûts n'est pas nécessaire.

Prix d'innovation clinique du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire - CONCOURS 2026

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION DU RÉCIPiendaire

Le dossier de chaque candidat doit inclure :

1. Une **lettre de présentation du projet**, décrivant l'initiative ou le projet d'innovation clinique, notamment :
 - a. Le nom et le rôle du responsable (directeur) du projet ou de cette réalisation (et membres de l'équipe s'il y a lieu), ainsi que le titre du projet (max 200 mots);
 - b. Les détails de l'initiative d'innovation clinique (max 300 mots). La description doit donner les détails du **projet** d'innovation présenté, même si ce projet fait partie d'un programme. S'il s'agit d'un projet avec composante de recherche, les impacts clinique et innovant actuels doivent être précisés ;
 - c. Les retombées (max 300 mots) pour les patients, pour le département clinique et / ou pour le Département (données concrètes, lorsque possible), notamment peuvent être inclus :
 - i. Améliorations tangibles de l'état de santé, de la pratique clinique, validation des résultats, modifications des coûts, impacts sociétaux ;
 - ii. Modification de la pratique ou changements au-delà du département clinique (dans le reste du réseau UdeM, au Québec, à l'international ; guides de pratique publiés) ;
 - iii. Contribution à l'enseignement : niveaux et nombre des apprenants⁴ impliqués dans le projet, cours donnés à partir de la méthodologie et / ou des résultats du projet ;
 - iv. Contribution à la recherche : présentations dans des congrès⁵, publications, subventions ;
 - v. Rayonnement du projet et des résultats : conférences, communications dans les médias scientifiques ou auprès du public.
 - d. Description de la formation complémentaire du directeur du projet et lien avec la réalisation ou le projet d'innovation clinique présenté (facultatif, max 100 mots).
2. Une **lettre d'appui** du chef du département hospitalier ;
3. Le **CV récent** du candidat ;
4. **Ventilation du budget** ⁶ (optionnel, une page et moins). Les frais suggérés sont décrits ci-dessus.
5. Tout autre document appuyant la candidature.
6. Des projets des concours antérieurs peuvent être soumis à nouveau, avec mise à jour.

⁴ : dates de leur implication, niveau (prégradué, résident, fellow, cycles supérieurs)

⁵ : fournir les listes (au-delà des 300 mots) des présentations, publications ou subventions (noms, coauteurs, dates)

⁶ : Les coûts peuvent inclure des frais reliés aux analyses statistiques, à la publication, la conception de posters, la publication, la rémunération de personnel de recherche, une bourse d'étudiant. Les fonds seront transférés à un *compte au nom du chercheur dans son centre de recherche*. Un suivi après octroi sera exigé lors d'une prochaine soumission.